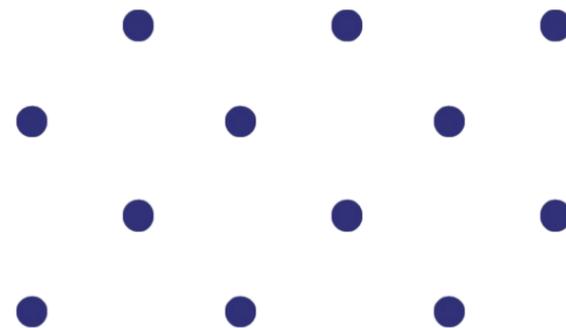




L'ACTION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES



Les principes d'intervention de l'ANCT

- **Complémentarité et subsidiarité** de l'action portée par les services déconcentrés de l'État (renfort des ressources mobilisables localement en faisant appel à des expertises qui ne sont pas toujours présentes ou disponibles au niveau local).
- **Priorisation des interventions** en fonction de la fragilité socio-économique des territoires ou de leurs contraintes géographiques, et sur des projets particulièrement complexes (expertise technique, juridique, grand nombre de partenaire à mobiliser, etc.)
- **Continuité de l'accompagnement** dans les différentes phases du projet (diagnostics territoriaux, définition des projets de territoire et des orientations stratégiques, maturation des projets, mise en place de la gouvernance, accompagnement opérationnel, suivi et évaluation, valorisation et capitalisation)



Trois grandes missions :

- la construction d'un accompagnement sur mesure à travers un appui en matière d'ingénierie lorsque l'offre n'est pas satisfaite localement (principe de subsidiarité) ;
- la mise en œuvre de programmes nationaux d'appui (Action Cœur de Ville, Petites villes de Demain, France Services, France Mobile, Territoires d'industrie...)
- l'élaboration de pactes territoriaux permettant à l'État et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'action partagé.

Le délégué territorial au cœur de l'écosystème d'acteurs



Le préfet de département est le délégué territorial de l'ANCT, avec 4 missions principales :

- Chef d'orchestre de la gouvernance locale
- Point d'entrée des collectivités locales
- Garant de la réponse apportée par l'ANCT
- Interlocuteur du siège

→ Il réunit au sein d'un comité local de cohésion territoriale les représentants des collectivités territoriales, opérateurs partenaires de l'ANCT et acteurs locaux de l'ingénierie publique.

→ Il assure le pilotage des équipes projets ANCT mobilisées et le suivi des projets accompagnés par l'Agence.

L'accompagnement sur mesure



Diagnosics territoriaux



Restructuration commerciale



Fabriques prospectives



Territoires en communs
Territoires d'engagement



Les opérateurs conventionnés

ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, CDC



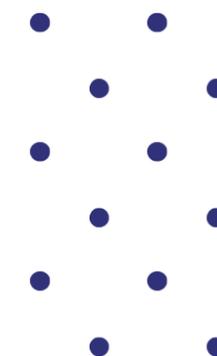
Les autres partenaires

FNAU, FEDEPL, AFL, FIN-INFRA...



Les prestataires du marché
d'ingénierie

Lots géographiques et thématiques



Le marché à bons de commandes

Lots régionaux

Prestations attendues

Diagnostiques territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques

Association des habitants au projet, concertation

Accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire

... Zoom sur les 9 territoires considérés dans lots régionaux

- Bretagne / Pays de Loire
- Bourgogne Franche Comte / Auvergne Rhône Alpes
- Grand Est
- Hauts-de-France / Normandie
- Île-de-France / Centre-Val de Loire
- Nouvelle Aquitaine / Corse
- Occitanie / Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Guadeloupe / Martinique/Guyane
- Réunion / Mayotte.

NB : le découpage tient compte des périmètres des référents régionaux du pôle Interface et Contrats territoriaux de l'ANCT

Le marché à bons de commandes

Lots nationaux

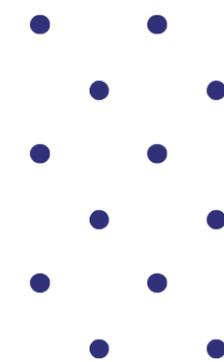
N° lots	Prestation attendues
28	Accompagnement au cadrage et au montage de projet/opération
29	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
30	Développer l'offre culturelle et de loisirs et le tourisme
31	Développer l'accès aux équipements, aux services publics et à la santé

N° lots	Prestation attendues
32	Développer l'accès au numérique
33	Transition écologique et biodiversité
34	Transition énergétique et gestion énergétique des bâtiments
35	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
36	Accompagner l'implantation des grands projets stratégiques (GPS) étrangers à fort potentiel de création d'emplois

Les capacités d'accompagnement sur les questions du patrimoine, du tourisme et de la culture

Au titre du tourisme, l'ANCT est mobilisée aux côtés d'autres partenaires dans le cadre du dispositif France tourisme ingénierie, dont le volet **Réinventer le Patrimoine** se déploie sur un nombre limité de sites pilotes pour développer des services marchands et définir des modèles économiques équilibrés dans des projets patrimoniaux. Par ailleurs, via son **marché d'ingénierie**, l'ANCT a pu mobiliser des prestataires pour appuyer l'élaboration de stratégies touristiques des collectivités territoriales.

Dans le cadre du **Plan Destination France**, l'ANCT dispose désormais de ressources spécifiques sur les trois années à venir pour appuyer les projets de collectivités visant à valoriser leur patrimoine et/ou développer leur attractivité mais aussi à transformer leurs offres au prisme des transitions écologique, numérique et démographique.



Le marché « tourisme »

<p>POUR QUI ?</p>	<p>Toute collectivité ayant un projet de développement ou mise en valeur touristique. Un principe de gratuité est susceptible de s'appliquer dans les communes de moins de 3 500 habitants ou les EPCI de moins de 15 000 habitants</p>
<p>QUELS PROJETS ?</p>	<p>Tout projet de collectivités visant à valoriser leur patrimoine et/ou développer leur attractivité mais aussi à transformer leurs offres au prisme des transitions écologique, numérique et démographique pour lesquelles l'ingénierie locale est déficiente. Il peut s'agir de décliner une stratégie touristique en actions opérationnelles ; de faire émerger un projet sur un territoire en s'appuyant sur de la concertation ; d'étudier la faisabilité technique, juridique et économique de la requalification d'un site...</p>
<p>QUELS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT ?</p>	<p>Les appuis se font via la mise à disposition de bureaux d'études privés qui proposent trois grands types d'accompagnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Définition de l'opportunité du projet (diagnostics de l'offre, de la demande, analyse AFOM , parangonnage) -Construction du projet (concertation ; mise en place d'une méthodologie de conduite de projet...) -Etudes de faisabilité et pré-programmation. <p>Il ne s'agit ni de financer la collectivité ni de proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage au long cours.</p>

